

## Pièce 3.3 : Prescriptions spéciales

- Les emplacements réservés
- Les éléments de patrimoine
- Les espaces boisés classés
- Les corridors écologiques



## Sommaire

<b>1. LES EMPLACEMENTS RESERVES.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LES ELEMENTS DE PATRIMOINE REPERES AU TITRE DU L 151-19 DU CU .....</b>	<b>6</b>
<b>3. LES ESPACES BOISES CLASSES (EBC).....</b>	<b>24</b>
<b>4. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES REPERES AU TITRE DU L 151-23 DU CU.....</b>	<b>26</b>

# 1. Les emplacements réservés

N°	Dénomination	Superficie (m <sup>2</sup> )	Largeur voirie (m)	Bénéficiaire
1	Ouvrage technique	50 900	-	Commune
2	Elargissement avenue de la République	273	10 mètres	Commune
3	Elargissement de la RD 67e – route de Lambesc	917	10 mètres	Commune
4	Elargissement rue Jean Giono	470	10 mètres	Commune
5	Création de voirie chemin de Boule / rue Saint Michel (largeur 12 m)	1456	12 mètres	Commune
6	Création de voirie – prolongement du chemin du Pouchon	1577	10 mètres	Commune
7	Création de voirie – prolongement rue Jean Giono	1 715	10 mètres	Commune
8	Equipements publics	146		Commune
9	Création de voirie de liaison / cheminement doux	587	4 mètres	Commune
10	Aménagements et équipements publics Quartier du Château	2 970	-	Commune
11	Aménagements et équipements publics	19 650	-	Commune
13	Aménagement carrefour RD 10	4 474	-	Département
14	Aménagement carrefour RD 10	1 875	-	Département
16	Station potabilisation	113 800	-	Agglopolé Provence
17	Extension STEP	8 647	-	SIA Velaux-Coudoux
18	Création de voirie de liaison vers le Nord à partie de la RD 19 (largeur 6 m)	3 391	6 mètres	Commune
19	Création d'un cheminement doux	1311	4 mètres	Commune

<b>N°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Superficie (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Largeur voirie (m)</b>	<b>Bénéficiaire</b>
<b>20</b>	Aménagements et équipements publics	1 113	-	Commune
<b>21</b>	Création de voirie de liaison (largeur 6 m)	1 383	6 mètres	Commune

## Carte des emplacements réservés



Source : PMConsultant, 2017

## 2. Les éléments de patrimoine repérés au titre du L 151-19 du CU

---

La commune de Coudoux ne possède pas de monuments historiques protégés, ni de sites inscrits ou classés. Cependant, certains éléments patrimoniaux, non protégés au titre de la Loi de 1913, méritent d'être recensés en vue de favoriser leur mise en valeur.

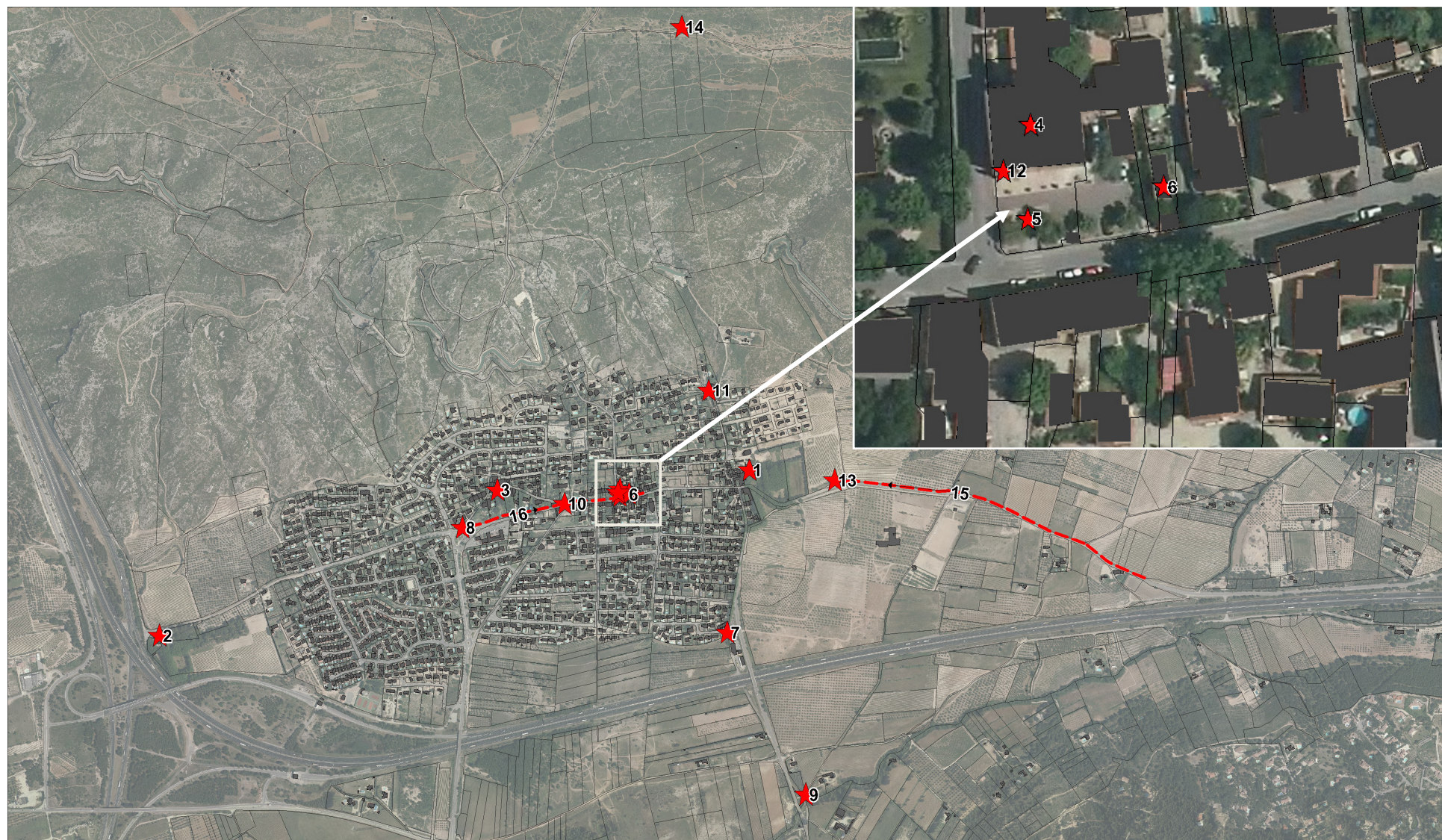
L'article 151-19 du code de l'urbanisme permet de : « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

La commune de Coudoux a identifié 14 éléments de patrimoine bâtis ou arborés qu'elle souhaite protéger et mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

- Le château De Garidel
- La bastide de la Vautubière
- La bastide du Petit Coudoux (bastide Jauffret)
- Le clocher et la façade de l'église Saint Michel
- Le monument aux Morts, place de l'Eglise
- Le pigeonnier
- L'oratoire de Jarry
- L'oratoire de Saint Antoine
- L'oratoire du Pont du Malvallat
- Le calvaire du Petit Coudoux
- Le calvaire de 1777
- La croix du Jubilé 1851
- La croix de la mission 1911
- La borie du plateau

La commune de Coudoux a également souhaité repérer les murets en pierre situés le long de l'avenue Frédéric Mistral, le long de l'avenue de la République et le long de la route de Ventabren (RD19) au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme afin d'assurer leur préservation et leur restauration.

## Carte des éléments de patrimoine



<b>Château De Garidel</b>		Le château De Garidel est situé à l'entrée Est du village de Coudoux le long de la route de Ventabren. Il est situé au sein d'un grand parc arboré de platanes.
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>
<b>1</b>		 <p><i>La tour du Château</i></p>
<b>Référence cadastrale</b> : Section AC , Parcelle 494 <b>Adresse</b> : RD 19, route de Ventabren		<b>Zone PLU</b> : UA  <b>Prescriptions particulières</b> : Protéger ce bâti de caractère et conserver les éléments caractéristiques de son architecture tels que l'ordonnancement de la façade, l'encadrement des baies, les enduits (maintien à l'identique, pas de pierres apparentes), le premier niveau en pierres de taille appareillées avec corniche, la corniche en pierre en égout de toiture avec modillons, la toiture en tuiles canal, et la balustrade en toiture de la tour.

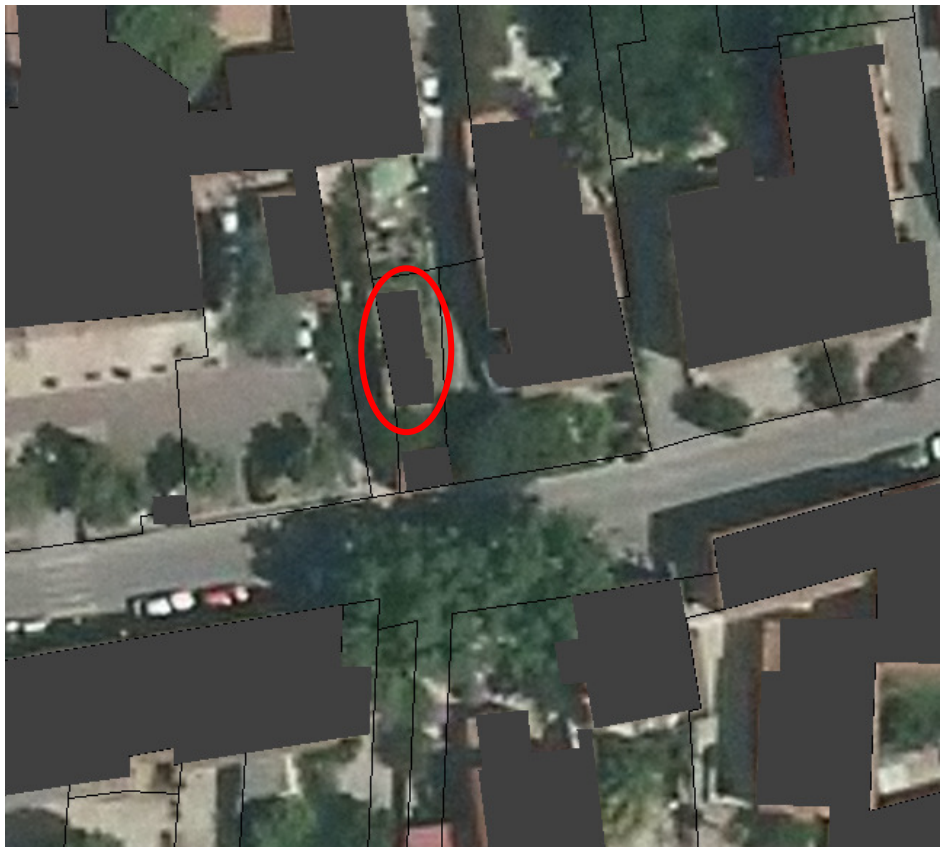



<b>Bastide de la Vautubière</b>		La bastide de la Vautubière est située le long du chemin de Vautubière, à l'Ouest de la zone urbaine.	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>2</b>			
<b>Référence cadastrale</b> : Section AI , Parcelles 524, 525, 526 <b>Adresse</b> : Chemin de Vautubière		<b>Zone PLU</b> : A	<b>Prescriptions particulières</b> : Protéger ce bâti de caractère et conserver les éléments caractéristiques de son architecture tels que la volumétrie des corps de bâtiment, l'ordonnancement de la façade, l'enduit taloché (pas de pierres apparentes), les volets et appuis de fenêtres, le garde corps des baies, la toiture en tuiles canal, la génoise (conserver le nombre de rangs) et l'épis de faîtage.

<b>Bastide Jauffret</b>		Cette bastide est située au sein de l'ancien hameau du Petit Coudoux, le long de l'avenue Alphonse Daudet. Elle dispose d'un grand parc arboré devant la façade Sud du bâti.	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>3</b>			
<b>Référence cadastrale :</b> Section AB , Parcelles 604 <b>Adresse :</b> Hameau du Petit Coudoux		<b>Zone PLU :</b> UA	<b>Prescriptions particulières :</b> Protéger ce bâti de caractère et conserver les éléments caractéristiques de son architecture tels que la volumétrie des corps de bâtiment, l'ordonnancement de la façade, l'enduit taloché (pas de pierres apparentes), les volets peints et les appuis de fenêtres, la toiture en tuiles canal, la génoise (conserver le nombre de rangs), les piliers du portail d'accès en pierre avec grille en ferronnerie.

<b>Clocher et façade de l'église Saint Michel</b>		<p><b>Le clocher :</b> accolé à l'église, le clocher quadrangulaire construit en 1788 a résisté à l'incendie de 1789. Il s'ouvre par quatre baies en plein cintre et abrite deux cloches. La première cloche fut détruite dans l'incendie de 1789 qui ravagea l'église et surtout le clocher. Seules les pierres ont résisté au feu. En 1820, le clocher est doté d'une cloche de 350 kg. Une rampe en fer forgé entouré le haut du clocher pour protéger les personnes qui réparent la girouette, ange soufflant dans une trompette. Contre la face Nord du clocher, une loge protège les contrepoids de l'horloge.</p> <p><b>Façade de l'église :</b> Sous un toit à deux pans, elle est ornée d'une niche avec la Vierge et l'Enfant et éclairée par un oculus: fin des travaux, 1746. Le cadran solaire quant à lui date de 1758.</p>	
N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo	
4			Clocher
			Façade principale
<b>Référence cadastrale :</b> Section AC, Parcelle 200 <b>Adresse :</b> Place de l'Eglise		<b>Zone PLU :</b> UA	<b>Prescriptions particulières :</b> Protéger ces éléments de patrimoine et conserver les éléments historiques caractéristiques de leur architecture. Conserver notamment les enduits talochés, l'encadrement (ne pas sabler), les génoises et les tuiles canal.

<b>Monument aux Morts</b>		Le Monument aux Morts de Coudoux est situé sur la place de l'église, c'est là qu'ont lieu les différentes commémorations officielles tout au long du calendrier.	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>5</b>			
<b>Référence cadastrale :</b> Section AC , Parcelle 200 <b>Adresse :</b> Place de l'Eglise		<b>Zone PLU :</b> UA	<b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément de patrimoine.



<p><b>Pigeonnier</b></p>	<p><b>Ancien pigeonnier.</b> Bâtiment traditionnel construit en moellons tout venant mais soigneusement taillé, linteaux en bois, postérieurs à sa construction lors du changement d'usage, couverture en tuiles canal, pas de génoise mais un passé de toiture disparu au profit de plaques ondulées.</p>	
<p>N°</p>	<p>Vue aérienne / cadastre</p>	<p>Vue / photo</p>
<p>6</p>		
<p><b>Référence cadastrale :</b> Section AC , Parcelle 563 <b>Adresse :</b> Impasse du vieux Puits</p>		<p><b>Zone PLU :</b> UA</p> <p><b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration tout en prenant en compte les éléments caractéristiques de son architecture : joints largement beurrés au mortier de chaux et sable ocre, passé de toiture de ± 30 cm en planches sur corbeaux en bois, toiture en tuiles canal, menuiserie en bois ; conserver les linteaux bois et les traiter.</p>

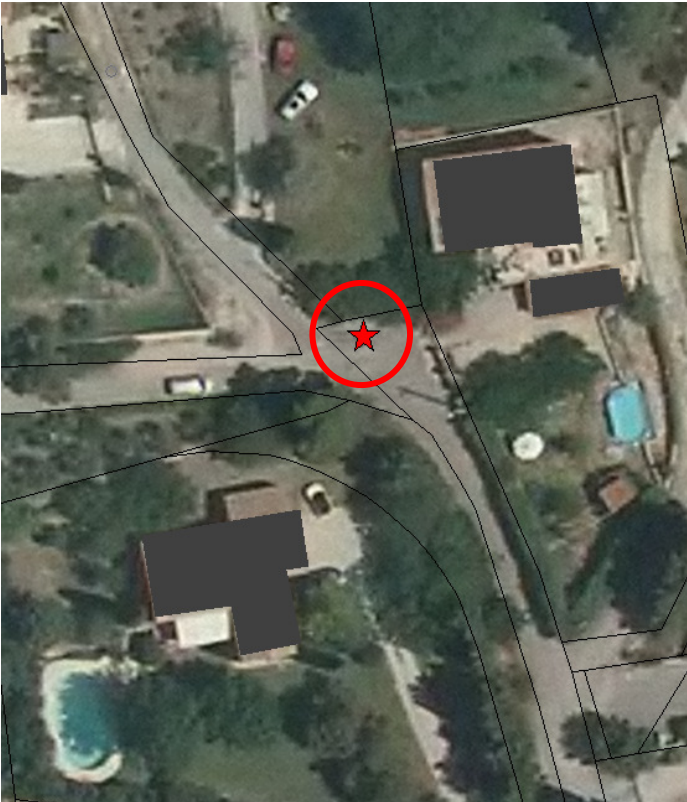

<b>Oratoire de Jarry</b>		L'oratoire de Jarry, à l'entrée du chemin de Jarry, est très ancien ; il est taillé dans la pierre de Coudoux revêtue d'un enduit.	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>7</b>			
<b>Référence cadastrale</b> : Section AD , Parcelle 162 <b>Adresse</b> : à l'entrée du chemin de Jarry		<b>Zone PLU</b> : UB	<b>Prescriptions particulières</b> : Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration. Aménager le sol en périphérie par dalles de pierre, et conserver le portillon en fer forgé sans vitrage.

<p><b>Oratoire de Saint Antoine</b></p>		<p>L'oratoire de Saint Antoine est situé à l'entrée du Petit Coudoux. Surélevé de trois marches, il est taillé dans la pierre de Coudoux. L'une possède de nombreuses cupules, indiquant le emploi de pierre cultuel pouvant être datée de l'époque du Néolithique. La niche supérieure de proportion carrée, comporte des pilastres latéraux. Une corniche moulurée et un fronton orné d'une tête d'ange sculptée coiffe l'ensemble. Le moellon central est gravé en creux de la date de 1690 et de l'indication des restaurations de 1824 et de 1914. Son emplacement semble très ancien et a donné lieu à un échange entre la société minière et les habitants de Coudoux en 1917.</p>
<p>N°</p>	<p>Vue aérienne / cadastre</p>	<p>Vue / photo</p>
<p>8</p>		
<p><b>Référence cadastrale :</b> Non cadastré</p> <p><b>Adresse :</b> au rd point de l'Europe, au croisement de la route de La Fare-les-Oliviers et de la montée de l'Oratoire.</p>	<p><b>Zone PLU :</b> UA</p>	<p><b>Prescriptions particulières :</b></p> <p>Conservier cet élément du patrimoine et permettre sa restauration.</p> <p>Compte tenu de sa situation, il conviendrait de réaliser un petit aménagement sobre pour le protéger de la circulation et le mettre en valeur.</p>



<b>Oratoire Saint Joseph</b>		L'oratoire de Saint Joseph est situé à proximité du pont du Malvallat.	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>9</b>			
<b>Référence cadastrale :</b> Section AM , Parcelle 105 <b>Adresse :</b> Pont du Malvallat		<b>Zone PLU :</b> A	<b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration à l'identique.





<p><b>Calvaire du Petit Coudoux</b></p>	<p>Le calvaire du Petit Coudoux, daté de 1872 est situé au devant de la terrasse du bâtiment abritant l'ancien « Cercle de l'Union ». La croix d'origine très ouvragée, a été remplacée par une sobre croix métallique.</p>		
<p>N°</p>	<p>Vue aérienne / cadastre</p>	<p>Vue / photo</p>	
<p>10</p>			
<p><b>Référence cadastrale :</b> Section AB , Parcelle 37 <b>Adresse :</b> au croisement entre l'avenue de la République et la voie menant à l'ancien hameau du Petit Coudoux.</p>	<p><b>Zone PLU :</b> UA</p>	<p><b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration. Pas de sablage de la pierre mais la raviver par lavage, jointer à la chaux les pierres du socle ; Réaliser un entourage au sol en dallage de pierre.</p>	

<b>Calvaire de 1777</b>		Le calvaire porte la date gravée de 1777. C'est une croix de chemin.	
N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo	
<b>11</b>			
<b>Référence cadastrale :</b> Domaine public <b>Adresse :</b> au croisement du chemin de la Bastide Neuve avec le chemin de la Croix.		<b>Zone PLU :</b> UB	<b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration. Ne pas utiliser de pierres rejointées mais largement beurrées au mortier de chaux.

<b>Croix du jubilé 1851</b>		Cippe en calcaire dur avec socle et chapiteau moulurés, adossée à un mur, commémorant le jubilé de 1851	
N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo	
<b>12</b>			
		<b>Référence cadastrale</b> : Section AC , Parcelle 200 <b>Adresse</b> : façade de l'église Saint Michel.	<b>Zone PLU</b> : UA

<p><b>Croix de la mission 1911</b></p>	<p>La croix de la mission de 1911 est érigée à l'entrée de la propriété de Garidel au Grand Coudoux.</p>	
<p>N°</p>	<p>Vue aérienne / cadastre</p>	<p>Vue / photo</p>
<p><b>13</b></p>		
<p><b>Référence cadastrale :</b> Section AL , Parcelle 246 <b>Adresse :</b> Rue du Stade</p>	<p><b>Zone PLU :</b> A</p>	<p><b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration. Pas de sablage de la pierre mais la raviver par lavage, jointer à la chaux les pierres du socle, aménagement périphérique par dallage en pierre</p>

<b>Borie</b>	Ancienne borie.	
N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photo
<b>14</b>		
<b>Référence cadastrale :</b> Section AK , Parcelle 81 <b>Adresse :</b> Plateau des Quatre Termes	<b>Zone PLU :</b> N	<b>Prescriptions particulières :</b> Conserver cet élément du patrimoine et permettre sa restauration. Restauration uniquement à pierres sèches, nettoyage des végétaux entre les pierres.

<b>Murets (RD19)</b>		Murets situés en bordure de la RD19 (route de Ventabren).	
<b>N°</b>	<b>Vue aérienne / cadastre</b>	<b>Vue / photo</b>	
<b>15</b>			
<b>Adresse</b> : Route départementale 19		<b>Zone PLU</b> : A	<b>Prescriptions particulières :</b> Conserver ces éléments du patrimoine et permettre leur restauration. Restauration uniquement en pierres sèches, nettoyage des végétaux entre les pierres.

Murets (centre village)		Murets situés en bordure de l'avenue Frédéric Mistral et de l'avenue de la République.	
N°	Vue aérienne / cadastre	Vue / photos	
16			
		<b>Adresse :</b> Route départementale 19	<b>Zone PLU :</b> UA, UAa

### 3. Les Espaces Boisés Classés (EBC)

---

Les Espaces Boisés Classés repérés sur le plan de zonage du PLU couvrent au total une surface de 60,5 hectares répartis de la manière suivante :

- un espace boisé en limite de la commune de Ventabren (coupure verte). Une bande de 100 mètres de part et d'autre de la liaison aérienne 400 000 volts (2 circuits) Réaltor - Tavel 1 et 2 a été retirée de cet EBC conformément à la demande de RTE (courrier du 16 février 2017).
- l'espace naturel compris entre l'autoroute et la RD10, à l'Est de la route RD19 (de part et d'autre du chemin des Pauvres Filles). Une bande d'environ 20 mètres de part et d'autre du tracé de la canalisation d'éthylène a été retirée de cet EBC.
- quelques boisements ponctuels en zone agricole,
- les espaces arborés correspondant aux parcs du château De Garidel et de la bastide de la Vautubière,
- les parcs et jardins du Petit Coudoux situés le long de l'avenue Frédéric Mistral, ainsi que l'allée de platanes du petit Coudoux (allée Mireille),
- le parc arboré de la propriété Borghino.

Illustrations : le parc du château De Garidel



Platane centenaire



Parc arboré du château de Garidel



## Carte des Espaces Boisés Classés



Source : PMConsultant, 2017

## 4. Les corridors écologiques repérés au titre du L 151-23 du CU

---

La commune de Coudoux a souhaité protéger ses corridors hydro-écologiques en mettant en place une protection complémentaire au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme. Sont ainsi délimités les éléments à protéger, mettre en valeur ou requalifier, notamment pour la préservation et le maintien des continuités écologiques.

Les corridors écologiques, repérés sur le plan de zonage du PLU au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, couvrent au total une surface de 23 hectares. Il s'agit des cours d'eau de l'Arc et du Malvallat et de leurs ripisylves.

Dans ces secteurs, sont interdits les constructions, travaux et installations sauf :

- les installations légères pour l'agrément et la promenade (mobilier, aire de pique-nique, aire de jeux,...),
- les ouvrages et aménagements liés à la création de cheminements doux, notamment les passerelles piétonnes,
- les aménagements nécessaires à la prévention du risque inondation,
- l'éclairage public est autorisé sous conditions :
  - privilégier les minuteriers, les lampes basses-pressions et les réflecteurs de lumières,
  - limiter au maximum l'utilisation des éclairages, particulièrement des halogènes et des néons,
  - éclairer vers le sol uniquement et de manière limitée,
  - prévoir dans la mesure du possible un éclairage de sécurité à déclencheur de mouvement ou IR,
  - utiliser de préférence des ampoules au sodium et prévoir une installation minimale de lampadaires, vérifier leur puissance,

De manière générale, lorsque la ripisylve est présente, il convient de la préserver. Dans les secteurs où la ripisylve est dégradée, les projets devront prendre en compte le re-développement de la végétation.

L'entretien des promenades publiques aménagées au bord de l'eau doit être adapté de façon à prendre en considération les enjeux écologiques.

### Carte des corridors écologiques

